## Immigration—Loi

Il est temps d'arrêter de discuter et de passer à l'action. [*Traduction*]

C'est le temps d'agir au lieu de parler.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député qui est aussi le président du caucus du Québec pour son parti dit que «c'est le temps de cesser de parler et d'agir» sur le projet de loi C-55.

Peut-il m'expliquer si maintenant il perçoit une crise, une nécessité d'action? Pourquoi son gouvernement n'a-t-il rien fait après le rapport du rabbin Gunther Plaut en 1985? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait après le rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration qui avait présenté un rapport en 1985, il y a près de deux ans, et qui avait recommandé des changements majeurs dans le processus de traitement des réfugiés qui seraient en même temps justes et donneraient à tous ceux qui cherchent le statut de réfugié la protection des procédures juridiques qui existent ici, au Canada, la protection de la Charte des droits et libertés?

Comment se fait-il que le gouvernement ait retardé pendant une période de presque deux ans et, maintenant, qu'il ait rappelé le Parlement, soit au milieu de l'été 1987, en nous disant que c'est maintenant le temps de «cesser de parler et d'agir»?

Comment se fait-il que le projet de loi C-55 a été déposé le 5 mai pour première lecture à la Chambre des communes mais que rien n'a été fait sur le sujet, sauf avoir trois heures de débat avant la fin de la session?

Si vraiment le gouvernement voulait agir en cas d'ugence, comment se fait-il qu'il n'ait rien fait avec ce projet de loi pendant deux mois après qu'il eut été déposé à la Chambre, sauf avoir trois heures de débat, soit le 18 juin? Est-ce que vraiment le gouvernement a démontré l'urgence de cette matière en retardant de deux ans et maintenant en présentant un projet de loi inacceptable pour plusieurs qui s'occupent des réfugiés?

M. Grisé: Monsieur le Président, vous savez, en écoutant les commentaires de mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) d'un parti d'opposition, du Nouveau parti démocratique, il n'y a rien de changé sous le soleil. On veut sauver le chou et la chèvre, on veut faire plaisir à tout le monde et en même temps à son père!

Monsieur le Président, on nous dit qu'on retarde beaucoup trop le délai du processus et que nous n'avons pas été assez actifs. Et il y a quelques minutes, ici même, à la Chambre, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique demandait à notre vice-premier ministre (M. Mazankowski) un plus long délai afin de pouvoir analyser la situation de la procédure parlementaire dans les prochains jours.

Monsieur le Président, nous discutons présentement d'un amendement du parti libéral afin de reporter à six mois la décision du projet loi, l'acceptation du projet de loi C-55, et cet amendement-là proposé par le parti libéral est appuyé et endossé par leurs amis de toujours, les bons du NPD, les bons socialistes du Canada. Et l'on nous reproche à nous, en tant que gouvernement, de convoquer le Parlement d'urgence afin d'être en mesure d'expliquer et de donner à la population canadienne la sécurité qu'elle a le droit de revendiquer et d'empêcher cette possibilité, je dis bien, d'invasion de terroristes à

cause des mécanismes de la procédure actuelle. Et c'est avec le projet de loi C-55, de même qu'avec le projet de loi C-84 déposé ce matin même, monsieur le Président, par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), lequel, de concert encore une fois avec les partis d'opposition, libérale et socialiste, a décidé de reporter à demain la décision sur le nombre d'heures à discuter au cours du débat.

Monsieur le Président, de quelle façon, de quel côté de la clôture ces gentils personnages se placent-ils? Quand vont-ils se faire une idée sérieuse, monsieur le Président? D'abord, comme on l'a mentionné, ne pas faire de la partisanerie politique avec des projets de loi si sérieux, ne pas faire de partisanerie politique, monsieur le Président, mais au contraire, donner une meilleure sécurité à la population canadienne. Elle a le droit de s'attendre de notre gouvernement d'avoir la meilleure sécurité et on se doit, monsieur le Président, de mettre tout en oeuvre pour obtenir et garantir à notre population cette sécurité qu'elle mérite, dans les plus brefs délais.

• (1250)

## [Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon honorable ami, qui a fait un excellent discours. Je voudrais l'interroger au sujet de la population de sa circonscription. Mon collègue sait qu'en ce moment la Chambre discute la motion suivante présentée par le député de York-Ouest (M. Marchi) membre du parti libéral: Que le projet de loi C-55, intitulé Loi modifiant la loi sur l'immigration de 1976 et apportant des modifications corrélatives au code criminel, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais dans six mois d'ici.

Soit dit en passant, cet amendement a l'appui du Nouveau parti démocratique.

J'aimerais poser une question au député de Chambly (M. Grisé). Comment la population de sa circonscription va-t-elle réagir devant la demande du parti libéral et du NPD, à l'effet que la discussion de cette très importante question soit remise à six mois?

## [Français]

M. Grisé: Monsieur le Président, bien sûr, je vais être très bref dans ma réponse au commentaire du secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Lewis). C'est simplement incroyable, la réponse de la population de la circonscription de Chambly que j'ai l'honneur de représenter, monsieur le Président, elle trouve cela complètement inacceptable, devant la situation d'urgence que le gouvernement, que le Canada vit, une motion du parti libéral de reporter à six mois la décision du gouvernement, l'application de lois. Cela veut dire qu'on est conscient, qu'on a réalisé qu'on a un problème concernant la politique des réfugiés au Canada. Mais cela n'est pas grave, monsieur le Président.

On va les laisser entrer encore pendant six mois et après, au bout de six mois, on regardera si la décision a de l'allure! . . . [Traduction]

Ma réponse au secrétaire parlementaire est très simple. La population de la circonscription de Chambly et la population de la province de Québec, que je suis fier de représenter en ma qualité de président du caucus du Québec de mon parti, n'appuie absolument pas ce genre d'amendement. Elle insiste